

Séance de l'assemblée délibérante du 26 septembre 2018

Délibération n°30/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le mardi 18 septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 26 septembre deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

DEMERE Jean-François
HEALY Bénédicte
BRUHAT Pascal
BUCHE Jean-Pierre

DELETANG Claude
PETEL Gilles
BRANLARD Gérard

Titulaires excusés :

BLANCHET Roland
SALLES Daniel
BERNARD Françoise

Suppléants présents :

LANGUILLE Fabienne
ARDOUREL Sylvie
DUPECHER Pierre

DUMAS Olivier
HENRION Colette

Suppléants excusés :

GUILLAUME Gérard
AUBIER Claude

GUELON René
BLANCHAMP Gérard
FEDERSPIEL Hélène

Représentation :

LANGUILLE Fabienne représente SALLES Daniel, excusé

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	7	1		2		8	0	0

Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Président rappelle que le SEAT fait appel à de nombreux financements subventions annuelles ou ponctuelles en fonction des projets développés. Il explique notamment que nous sommes bénéficiaires de subventions Européennes qui peuvent-être versées plusieurs années après la réalisation de la dépense : FEDER Loire Bretagne dans le cadre du contrat territorial et subventions LEADER dans le cadre du développement du projet de l'Ecopole.

La liste des subventions en attente est énumérée :

Projet	Organisme	Montant subvention
Contrat territorial 2015	FEDER	7 980 €
Contrat territorial 2016	FEDER	23 916 €
Contrat territorial 2017	FEDER	13 170 €
Poste chargé de mission 2017	LEADER	17 494 €
Etude SPACE	LEADER	4 000 €
Etude Riparia	LEADER	7 104 €
Poste chargée de mission 2018 / 2019 et outils de communication	LEADER	38 334 €
TOTAL		73 664 €

Par ailleurs de nouvelles demandes de subventions ont été réalisées cette année :

- Contrat territorial 2018 pour un montant de subvention de 75 380 €
- Ilot paysans pour l'animation de l'espace test agricole pour un montant de subvention de 14 208 €
- Et la plupart des nouveaux projets s'ils sont validés (mur d'escalade, étude sur l'aménagement extérieur, aménagement pêche...) vont bénéficier de subvention LEADER dont le versement est différé.

Compte-tenu de ces éléments, plusieurs banques (Caisse d'épargne, Crédit Agricole et Banque Populaire) ont été consultées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 200 000€ pour une durée d'un an. Seuls la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole nous ont transmis leur offre :

- Caisse d'Epargne : Taux à 1,05% avec une commission d'engagement de 300€
- Crédit Agricole : Taux à 0,7% avec une commission d'engagement de 400€ indexation Euribor EURIBOR 3 mois (Valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation flooré à zéro)

Considérant les deux offres, le Président propose de retenir l'offre du Crédit Agricole, offre économiquement la plus avantageuse. Il précise qu'une enveloppe de 1000€ avait été inscrite au compte 6618 pour ces frais financiers.

Après avoir oui l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité syndical du SEAT décide à l'unanimité:

- **De contracter** auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit d'un montant maximum de 200 000€ telle qu'énoncée ci-dessus pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie,
- **D'autoriser** le Président à signer l'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole,
- **D'autoriser** le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit du Crédit Agricole,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

